



Basile Atanga Kouna ne mange plus à sa faim en prison, rapporte le journal Kalara, dans sa livraison du 28 avril 2021.

L'ancien directeur général de la Camwate, incarcéré depuis mars 2018 dans le cadre de l'opération anticorruption Épervier, a lancé par l'entremise de ses avocats, un cri de détresse, dans le but de voir le déblocage de certains de ses comptes bancaires scellés depuis qu'il a maille à partir avec la justice.

De Kalara, hebdomadaire du monde politico-judiciaire, nous apprenons que Me Yossa, l'un des conseils de l'ancien ministre a sollicité le déblocage d'au moins deux comptes bancaires de son client, notamment ceux logés à la Société Générale et à la BICEC.

«C'est le compte salaire quand il était ministre. C'est l'argent des salaires qu'il a épargné, qu'il a travaillé. C'est le fruit de son épargne. Ça n'a rien à voir avec le corps du délit», a déclaré le juriste à l'audience, indiquant que ces comptes permettent à son client de vivre. « Ces comptes sont destinés à ses aliments. C'est sa pitance !».a dit Me Yossa.

A en croire l'avocat de l'ancien membre du gouvernement, en mars 2018, le juge d'instruction avait procédé à la saisie et la mise sous scellés des biens et comptes bancaires de son client. Le solde des comptes mis sous scellés s'élève à 1,6 milliard de FCFA, soit une somme plus

élevée que le 1,2 milliard de FCFA qu'il est accusé d'avoir détourné. *«Lorsqu'on fait la somme, c'est un surplus d'au moins 400 millions de FCFA qui se dégage. Il y a suffisamment d'espèces saisies pour recouvrer le corps du délit»*, soutient Me Yossa.

Face à cette demande, le parquet avait sollicité et obtenu un renvoi pour le 21 avril afin de préparer son réquisitoire.

«Sept jours plus tard, le 21 avril, le représentant du parquet est plutôt apparu avec un air un peu embarrassé. Il va annoncer au tribunal qu'il ne présentera son réquisitoire qu'après l'intervention du "représentant désigné de la CAMWATER dans la procédure et premier témoin de l'accusation"... Le tribunal a fixé trois jours d'audience pour entendre les témoins de l'accusation les 17, 18 et 21 juin prochain», apprend-on du journal Kalara.

La présidence de la République a autorisé un arrêt des poursuites contre l'ancien ministre de l'Eau et de l'Énergie, Kalara informe également que cette même institution fait les mains et les pieds pour que le tribunal accède également à la requête de M. Atangana Kouna qui sollicite le déblocage de son coffre-fort logé à BGF Bank afin de lui permettre de restituer l'intégralité de la somme de 1,2 milliard de FCFA au centre des poursuites afin de bénéficier d'un arrêt de la procédure judiciaire.

«Mais le tribunal a décidé de répondre à cette demande au moment de rendre son verdict final », conclut le journal de Christophe Bobiokono.